

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nice, le 05/12/2017

**SARL C.B.C.**

**4 route des Cabrolles**

**06500 MENTON**

**Objet** : Installations classées pour la protection de l'environnement :

**Réf.** : Suite de la visite d'inspection du 30/11/2017

**P.J.** : Copie du rapport référencé 20171205\_DR57\_CBC Carros adressé à Monsieur le Préfet

**LRAR**

Monsieur le directeur,

Pour le respect de vos droits, je vous adresse ci-joint, conformément aux dispositions des articles L.514-5 et L.171-6 du code de l'environnement, une copie du rapport adressé à Monsieur le Préfet dans le cadre des dispositions de l'article L.171-8-II du code de l'environnement comme suite à la visite d'inspection de votre Société située 1<sup>ère</sup> Avenue, 4<sup>ème</sup> rue à Carros menée le 09/09/2016.

Vos observations éventuelles doivent être adressées au plus tard dans les 8 jours à compter de la réception du présent courrier à l'adresse suivante :

*PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES*  
*A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général*  
*CADAM*  
*147 Boulevard du Mercantour*  
*06286 NICE cedex 3*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.